



## **Rapport de gestion Pour l'exercice clos le 30 novembre 2014**

### **Généralités**

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2014.

Dans le présent rapport de gestion, l'acronyme « MTY » et les expressions « Groupe d'Alimentation MTY inc. » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales ou Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les renseignements et données présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations actuellement publiées et en vigueur qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Ce rapport de gestion est arrêté au 12 février 2015. De l'information supplémentaire sur MTY, y compris ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations**

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2014. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Nous formulons un énoncé prospectif lorsque nous utilisons ce que nous savons et prévoyons aujourd'hui pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire de notre part, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions au 12 février 2015 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. Nous ne nous engageons d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, et déclinons toute obligation à cet égard si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement de nos attentes implicites ou explicites ou que nos perspectives d'affaires, nos objectifs, nos plans et nos priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, nous ne pouvons garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et nous avisons le lecteur de pas accorder une confiance indue à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre nos perspectives d'affaires et notre milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses que nous considérons raisonnables au 12 février 2015. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques et opérationnelles que de marché, que nous avons utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport de gestion. Si nos hypothèses se révèlent imprécises, nos résultats réels pourraient s'écarter de façon importante de nos attentes.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables et utiliser des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les soldes comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges dans les états financiers consolidés et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et aux actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et d'autres contenus dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur notre capacité d'attirer la clientèle; notre capacité d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler nos baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; notre capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait de nos concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix de nos produits; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies et plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de nous procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Nous avertissons le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de nous affecter. Des incertitudes et risques additionnels que nous ne connaissons pas pour l'instant ou que nous jugeons présentement négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de notre part, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 12 février 2015. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, nous ne pouvons en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou comme nous le faisons des risques connus ayant une incidence sur notre entreprise.

### **Respect des normes internationales d'information financière**

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »).

MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société. La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs non conformes aux PCGR visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur conforme aux PCGR.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables fournit à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les PCGR. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

### **Faits saillants d'événements significatifs au cours de l'exercice**

Le 21 juillet 2014, une filiale dans laquelle la Société détient une participation de 90% a acquis l'actif canadien de Madisons New York Grill & Bar pour une contrepartie totale qui se chiffre à 12,9 millions \$. La transaction prenait effet le 18 juillet 2014.

Le 31 octobre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de 100% de l'actif de Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika pour une contrepartie totale s'élevant à 13,95 millions \$.

Le 7 novembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% des opérations de franchisage des cafés-bistros Van Houtte pour une contrepartie s'élevant à 0,95 million \$.

### **Entreprise principale**

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les bannières suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Franx Supreme, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho

Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika et Van Houtte.

Au 30 novembre 2014, MTY comptait 2 727 établissements en activité, desquels 2 691 étaient franchisés ou faisaient l'objet d'ententes d'exploitation tandis que les 36 autres étaient exploités par MTY.

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les bannières Country Style, La Crémère, TCBY, Sushi Shop, TacoTime, Valentine, Tutti Frutti, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita, Mucho Burrito et Madisons sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres bannières le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première bannière, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs/hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori et O'Burger.

D'autres bannières se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

- En 1999, 18 établissements de la chaîne Fontaine Santé/Veggirama;
- En 2001, 74 établissements de la chaîne La Crémère;
- En 2002, 20 établissements de la chaîne Croissant Plus;
- En 2003, 24 établissements de la chaîne Cultures;
- En mai 2004, six établissements de la chaîne Thai Express;
- En juin 2004, 103 établissements de la chaîne Vanelli's;
- En septembre 2005, 91 établissements de The Country's Best Yogurt (« TCBY »), de concert avec les droits de franchise maîtresse canadienne.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2006, les droits de franchise exclusifs de Yogen Früz<sup>MC</sup> au Canada et son réseau de 152 établissements existants;
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la bannière Sushi Shop, ses 42 franchises et 5 établissements propriétaires;
- Le 19 octobre 2006, la bannière Koya Japan, ses 24 franchises et un établissement propriétaire;
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2007, 15 franchises existantes de la bannière Sushi Shop, acquises d'un groupe d'investisseurs;
- Le 15 septembre 2008, la bannière Tutti Frutti et ses 29 établissements qui desservent la clientèle du petit-déjeuner et du lunch;
- Le 31 octobre 2008, les droits de franchisage canadiens de TacoTime qui, à la date d'acquisition, exploitait 117 restaurants dans l'Ouest canadien;
- Le 1<sup>er</sup> mai 2009, les actions en circulation de Country Style Food Services Holdings Inc., de même que les 480 établissements exploités par ses filiales;
- Le 16 septembre 2010, les actions en circulation de Groupe Valentine inc. et son réseau de 95 établissements, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2010;
- Le 24 août 2011, l'actif de Jugo Juice International Inc., dont 136 établissements en activité à la date de clôture, transaction qui a pris effet rétroactivement au 18 août 2011;
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, l'actif de Mr. Submarine Limited, dont 338 établissements en activité à la date de clôture;

- Le 10 novembre 2011, l'actif de Koryo Korean BBQ Franchise Corp., dont 20 établissements en activité à la date effective de clôture, la transaction prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2011;
- Le 26 septembre 2012, les actifs de Mr. Souvlaki Ltd., dont 14 établissements en activité à la date de clôture de la transaction;
- Le 31 mai 2013, la bannière SushiGo, comprenant cinq établissements à la date de clôture, la transaction prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2013;
- Le 24 septembre 2013, les actifs d'Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (« Extreme Brandz »), comprenant 305 établissements, dont cinq appartenant à la Société et 34 qui sont exploités aux États-Unis;
- Le 30 septembre 2013, 80% de l'actif de ThaiZone. À la date de clôture, la chaîne exploitait 25 établissements et trois restaurants mobiles;
- Le 21 juillet 2014, l'actif de Madisons, via une filiale détenue à 90%. À la date de clôture, la chaîne comptait 14 établissements franchisés au Québec. La transaction a pris effet le 18 juillet 2014;
- Le 31 octobre, l'actif de Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika, qui exploitaient 101 établissements dont 13 établissements propriétaires;
- Le 7 novembre 2014, 52 cafés-bistros Van Houtte dont 51 établissements franchisés et un établissement propriétaire.

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution des fournisseurs et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

MTY tire des revenus de l'entreprise de transformation des aliments mentionnée aux présentes. L'usine transforme divers produits qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus aux restaurants ou à d'autres usines de transformation, aux plats pour micro-ondes vendus chez des détaillants. La majorité des rentrées de l'usine proviennent de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal. Celui-ci dessert principalement les franchisés des bannières Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une large gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

### **Description d'acquisitions récentes**

Le 7 novembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% des opérations de franchisage des cafés-bistros Van Houtte pour une contrepartie totale s'élevant à 0,95 million \$. À la date de clôture, 52 établissements étaient en activité, y compris un établissement propriétaire. Toutes les cafés-bistros sont situés au Québec.

Le 31 octobre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de 100% de l'actif de Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika pour une contrepartie totale s'élevant à 13,95 millions \$. À la

date de clôture, 101 restaurants étaient en activité, dont 13 établissements propriétaires. Tous les restaurants sont situés au Québec, sauf un qui se trouve en Ontario.

Le 21 juillet 2014, la Société a acquis l'actif de Madisons pour une contrepartie totale de 12,9 millions \$. La Société a souscrit une participation de 90% dans la nouvelle filiale créée. L'acquisition a été financée au moyen d'une injection de capitaux de 3,0 millions \$ par les actionnaires, d'une nouvelle ligne de crédit et d'un crédit vendeur de 1,3 million \$. À la date de clôture, 14 restaurants franchisés, tous situés au Québec, étaient en activité.

Le 30 septembre 2013, la Société a acquis 80% des actifs de ThaiZone pour une contrepartie totale de 17,7 millions \$ financée à même l'encaisse de la Société et ses facilités de crédit disponibles. À la date de la clôture, ThaiZone exploitait 25 établissements et trois restaurants mobiles. La Société a effectué des retenues de garantie totalisant 1,78 million \$ sur le prix d'acquisition; ces retenues ne portent pas intérêt.

Le 24 septembre 2013, la Société a acquis les actifs d'Extreme Pita, de PurBlendz et de Mucho Burrito pour une contrepartie de 45 millions \$ versée à même l'encaisse de MTY. À la date de la clôture, 305 établissements étaient en activité; cinq appartiennent à la Société et 34 sont situés aux États-Unis. La Société a effectué, sur le prix d'acquisition, des retenues de garantie ne portant pas intérêt s'élevant à 4,5 millions \$.

Le 31 mai 2013, la Société a acquis la plupart des actifs de Gestion SushiGo-Sésame inc. (www.sushigoexpress.ca), 9161-9379 Québec inc. et 9201-0560 Québec inc. pour une contrepartie totale de 1,05 million \$. À la date de la clôture, cinq restaurants SushiGo étaient en activité, deux de ceux-ci appartenant à la Société. L'acquisition a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2013. La Société a effectué des retenues s'élevant à 0,1 million \$ sur le prix d'achat; ces retenues ne portent pas intérêt.

### Information annuelle choisie

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2014</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2013 (retraité)</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2012</b>
Actif	196 135 \$	172 688 \$	136 561 \$
Passif à long terme	9 965 \$	9 413 \$	2 575 \$
Produits d'exploitation	115 177 \$	101 360 \$	96 220 \$
BAIIA	42 659 \$	39 235 \$	34 926 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	34 530 \$	34 610 \$	30 504 \$
Bénéfice avant impôt et à l'exclusion des charges et reprises de dépréciation	36 886 \$	34 546 \$	30 572 \$
Résultat net attribuable aux propriétaires	25 426 \$	25 712 \$	22 067 \$
Résultat global attribuable aux propriétaires	25 406 \$	25 718 \$	22 067 \$
Bénéfice par action, de base	1,33 \$	1,34 \$	1,15 \$
Bénéfice par action, dilué	1,33 \$	1,34 \$	1,15 \$
Dividende versé sur les actions ordinaires	6 501 \$	5 354 \$	4 206 \$
Dividende par action ordinaire	0,34 \$	0,28 \$	0,22 \$
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567	19 120 567
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires, après dilution	19 120 567	19 120 567	19 120 567

## Résumé de l'information trimestrielle

<i>En milliers \$</i>	Trimestres clos en							
	Février 2013	Mai 2013	Août 2013	Novembre 2013	Février 2014	Mai 2014	Août 2014	Novembre 2014
Produits	22 628 \$	25 342 \$	25 130 \$	28 260 \$	25 602 \$	29 402 \$	30 234 \$	29 939 \$
BAIIA	8 803 \$	9 551 \$	10 521 \$	10 360 \$	9 486 \$	11 339 \$	10 515 \$	11 319 \$
Résultat net attribuable aux propriétaires	5 635 \$	6 250 \$	6 682 \$	7 145 \$	5 537 \$	7 269 \$	7 099 \$	5 521 \$
Résultat global attribuable aux propriétaires	5 635 \$	6 250 \$	6 682 \$	7 151 \$	5 519 \$	7 281 \$	7 085 \$	5 521 \$
Par action	0,29 \$	0,33 \$	0,35 \$	0,37 \$	0,29 \$	0,38 \$	0,37 \$	0,29 \$
Par action, dilué	0,29 \$	0,33 \$	0,35 \$	0,37 \$	0,29 \$	0,38 \$	0,37 \$	0,29 \$

## Résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 novembre 2014

### Produits

Durant l'exercice 2014, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 14% pour atteindre 115,2 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2014 (millions \$)	30 novembre 2013 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	90,0	74,1	21%
Établissements appartenant à la Société	12,1	11,9	2%
Distribution	6,0	6,2	(3%)
Transformation des aliments	8,5	10,0	(15%)
Transactions intersociétés	(1,4)	(0,9)	S/O
<b>Produits d'exploitation totaux</b>	<b>115,2</b>	<b>101,4</b>	<b>14%</b>

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 21%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

	Millions \$
Produits, exercice 2013	74,1
Augmentation des flux de rentrées récurrents	13,2
Diminution des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de cession	(0,6)
Augmentation des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	3,1
Autres variations non significatives	0,2
<b>Produits, exercice 2014</b>	<b>90,0</b>

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié de l'incidence des acquisitions effectuées à la fin de 2013 et en 2014, lesquelles ont contribué à environ 60% de l'augmentation des flux de rentrées récurrents et à 80% de l'augmentation des produits totaux de franchisage.

Les produits rattachés aux établissements exploités par la Société ont été stables durant la période. Une diminution des produits tirés d'entités ad hoc a été compensée par un volume moyen par établissement supérieur en 2014 comparativement à la même période de l'an dernier.

Les produits du centre de distribution et de l'usine de transformation des aliments ont diminué en 2014. Les produits du centre de distribution ont été inférieurs de 3% en raison d'une modification de la composition du chiffre d'affaires, lequel est affecté par divers facteurs à la fois internes – par exemple, la promotion de certains produits – et externes – comme les préférences des consommateurs et les tendances. Les produits de l'usine de transformation des aliments ont diminué de 15%, la production de certains aliments ayant été abandonnée en raison de leur faible rentabilité.

### **Coût des ventes et autres charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation, qui se chiffraient à 62,1 millions \$ pour l'exercice 2013, se sont accrues de 17% pour s'établir à 72,5 millions \$ à l'exercice 2014. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2014 (millions \$)	30 novembre 2013 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	47,1	36,2	30%
Établissements appartenant à la Société	12,5	11,0	13%
Distribution	5,5	5,7	(3%)
Transformation des aliments	8,9	10,1	(12%)
Transactions intersociétés	(1,4)	(0,9)	S/O
<b>Charges d'exploitation totales</b>	<b>72,5</b>	<b>62,1</b>	<b>17%</b>

Les charges attribuables aux activités de franchisage se sont accrues de 10,9 millions \$ au cours de l'exercice 2014 par rapport à la même période de l'an dernier. Les nouveaux concepts acquis à la fin de 2013 et en 2014 sont à la source d'environ 50% de cette augmentation. Les charges se composent surtout de salaires, de bénéfices sociaux et d'autres frais rattachés au personnel qui s'est joint à la Société à la suite des acquisitions. On note également au cours de l'exercice une augmentation significative des coûts de projets clé en main, des loyers et d'autres fournitures vendues aux franchisés, de même qu'une augmentation des provisions ou charges liées aux créances douteuses et à la résiliation de baux.

Les charges rattachées aux établissements exploités par la Société se sont accrues de 13%, essentiellement en raison des facteurs décrits à la rubrique Produits ci-dessus. Comme la Société s'est départie de certains établissements particulièrement rentables durant l'exercice, mais a dû reprendre possession de quelques établissements en détresse, l'augmentation des charges a été plus importante que celle des produits.



## Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Exercice clos le 30 novembre 2014						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transforma- tion	Consolidation	Total
Produits	89,96 \$	12,06 \$	6,02 \$	8,49 \$	(1,36) \$	115,18 \$
Charges	47,09 \$	12,46 \$	5,47 \$	8,85 \$	(1,36) \$	72,52 \$
BAIIA*	42,87 \$	(0,40) \$	0,55 \$	(0,36) \$	0,00 \$	42,66 \$
BAIIA en tant que % des produits	48%	S/O	9%	S/O	S/O	37%
Exercice clos le 30 novembre 2013						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transforma- tion	Consolidation	Total
Produits	74,13 \$	11,85 \$	6,22 \$	10,02 \$	(0,86) \$	101,36 \$
Charges	36,22 \$	11,02 \$	5,67 \$	10,07 \$	(0,86) \$	62,12 \$
BAIIA*	37,91 \$	0,83 \$	0,55 \$	(0,05) \$	0,00 \$	39,24 \$
BAIIA en tant que % des produits	51%	7%	9%	S/O	S/O	39%

\* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts, page 10.

Le BAIIA total s'établissait à 42,7 millions \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2014, une augmentation de 9% par rapport à l'exercice 2013.

Au cours de la période, les opérations de franchisage ont apporté 42,9 millions \$ au BAIIA, une hausse de 13% par rapport au résultat de la même période l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable aux activités des concepts nouvellement acquis, qui ont généré la plus grande part de l'augmentation totale du BAIIA. La croissance des produits générée par les autres bannières a été partiellement pondérée par l'augmentation des provisions pour créances douteuses et des frais associés à la résiliation de baux.

Le BAIIA en tant que pourcentage des produits a été affecté par l'augmentation des charges d'exploitation et ce, principalement par la voie des créances douteuses et des frais de résiliation de baux. Cette incidence négative a été partiellement atténuée par les plus fortes marges tirées d'autres activités de franchisage et résultant des flux de rentrées récurrents supérieurs.

### Résultat

Une charge de dépréciation exceptionnelle comptabilisée à l'égard de la marque Country Style a eu une incidence défavorable sur le résultat net de l'exercice 2014. Le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a ainsi reculé de 1% par rapport à l'an dernier.

Selon une méthode normalisée, le résultat net attribuable aux propriétaires, qui s'établit à 27 127 \$ pour l'exercice, s'est accru de 6%. Cette hausse tient à la croissance du BAIIA, qui a été partiellement contenue du fait de charges d'amortissement supérieures et d'un fardeau fiscal légèrement plus important.

## Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

	Exercice clos le 30 novembre 2014	Exercice clos le 30 novembre 2013
	<i>(en milliers \$)</i>	
Bénéfice avant impôt	34 530	34 610
Amortissement – immobilisations corporelles	869	1 108
Amortissement – immobilisations incorporelles	5 985	4 223
Intérêts sur la dette à long terme	422	291
Gains de change	(106)	(53)
Produits d'intérêts	(118)	(487)
Profit au rachat d'actions privilégiées	(100)	-
Dépréciation (reprise de dépréciation) d'immobilisations corporelles	2 356	(64)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(1 179)	(317)
Autres produits	-	(76)
<b>BAIIA</b>	<b>42 659</b>	<b>39 235</b>

### Autres produits et charges

Le profit à la cession d'immobilisations corporelles s'est accru de 0,9 million \$, principalement en raison de la cession de deux établissements très rentables au cours du troisième trimestre de 2014.

Au cours du quatrième trimestre, en raison d'un recul du rendement du réseau de franchises Country Style, la Société a procédé à une évaluation de la valeur des immobilisations incorporelles rattachées à la marque. Cet exercice a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur se chiffrant à 2 356 \$ qui a été portée à l'état consolidé des résultats.

### Impôts sur le résultat

Le fardeau fiscal de la Société au cours de l'exercice 2014 a été légèrement supérieur à celui de l'exercice 2013. Cette situation découle essentiellement du fait que certains éléments comptabilisés en 2013 ne sont pas récurrents.

### Résultat d'exploitation pour le trimestre clos le 30 novembre 2014

#### Produits

Durant le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 6% pour atteindre 29,9 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2014 (millions \$)	30 novembre 2013 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	22,7	20,1	13%
Établissements appartenant à la Société	3,5	3,4	4%
Distribution	1,9	2,0	(1%)
Transformation des aliments	2,3	3,0	(23%)
Transactions intersociétés	(0,5)	(0,3)	S/O
<b>Produits d'exploitation totaux</b>	<b>29,9</b>	<b>28,3</b>	<b>6%</b>

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 13%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

	Millions \$
Produits, quatrième trimestre 2013	20,1
Augmentation des flux de rentrées récurrents	3,0
Diminution des droits de franchise, de renouvellement et de cession	(0,4)
Augmentation des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	0,2
Autres variations non significatives	(0,2)
<b>Produits, quatrième trimestre 2014</b>	<b>22,7</b>

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2014, la Société a continué à bénéficier des acquisitions effectuées à la fin de 2013 et au cours de 2014, lesquelles ont généré environ 40% de l'augmentation des flux de rentrées récurrents et plus de 75% de l'augmentation des produits totaux. Comme l'indique le tableau, la croissance des produits provient entièrement de flux de rentrées récurrents, ce qui procure une assise solide aux périodes à venir.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont été relativement stables, une légère hausse découlant de l'acquisition de 14 établissements non franchisés vers la fin du trimestre.

Les produits de l'usine de transformation des aliments ont diminué de 23%, principalement en raison de l'arrêt de la production de certains aliments non rentables.

#### **Coût des ventes et autres charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation, qui s'élevaient à 17,9 millions \$ au dernier trimestre 2013, se chiffrent à 18,6 millions \$ au quatrième trimestre 2014, soit une hausse de 4%. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2014 (millions \$)	30 novembre 2013 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	11,1	10,5	5%
Établissements appartenant à la Société	3,9	2,8	38%
Distribution	1,7	1,8	(3%)
Transformation des aliments	2,4	3,0	(20%)
Transactions intersociétés	(0,5)	(0,3)	S/O
<b>Charges d'exploitation totales</b>	<b>18,6</b>	<b>17,9</b>	<b>4%</b>

Les charges d'exploitation attribuables aux activités de franchisage se sont accrues de 0,6 millions \$ au quatrième trimestre 2014 par rapport à la même période de l'an dernier. Cette hausse découle de l'annualisation de l'incidence des acquisitions réalisées au cours du quatrième trimestre de 2013 ainsi que des acquisitions réalisées en 2014.

Les charges reliées aux établissements appartenant à la Société se sont accrues de 38% en raison du franchisage de quelques établissements très rentables durant l'exercice et de la reprise d'établissements en détresse, ce qui a entraîné des coûts supérieurs aux produits d'exploitation.

## Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Trimestre clos le 30 novembre 2014						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	22,66 \$	3,54 \$	1,95 \$	2,30 \$	(0,51) \$	29,94 \$
Charges	11,07 \$	3,91 \$	1,74 \$	2,41 \$	(0,51) \$	18,62 \$
BAIIA*	11,59 \$	(0,37) \$	0,21 \$	(0,11) \$	0,00 \$	11,32 \$
BAIIA en tant que % des produits	51%	S/O	11%	S/O	S/O	38%

Trimestre clos le 30 novembre 2013						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	20,14 \$	3,39 \$	1,97 \$	3,00 \$	(0,24) \$	28,26 \$
Charges	10,52 \$	2,84 \$	1,78 \$	3,00 \$	(0,24) \$	17,90 \$
BAIIA*	9,62 \$	0,55 \$	0,19 \$	0,00 \$	0,00 \$	10,36 \$
BAIIA en tant que % des produits	48%	16%	10%	0%	S/O	37%

\* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts, page 13.

Le BAIIA total s'établissait à 11,3 millions \$ au quatrième trimestre, une hausse de 9% comparativement à la même période de l'an dernier.

Au cours du trimestre, les opérations de franchisage ont apporté 11,6 millions \$ au BAIIA, une hausse de 20% comparativement à la même période de l'an dernier. Une part de cette hausse est attribuable au BAIIA provenant des acquisitions effectuées au cours du quatrième trimestre de 2013 et durant l'année 2014; le reste est associé à la croissance des flux de rentrées récurrents, lesquels génèrent typiquement des marges de BAIIA élevées étant donné l'évolutivité de la structure de MTY.

Le BAIIA des établissements appartenant à la Société a diminué au cours du trimestre, principalement en raison du franchisage d'établissements rentables tout au long de l'exercice 2014.

### Résultat net

Au trimestre clos le 30 novembre 2014, le résultat net de la Société attribuable à ses propriétaires s'élevait à 5,5 millions \$ ou 0,29 \$ par action (0,29 \$ sur une base diluée) comparativement à 7,1 millions \$ ou 0,37 \$ par action (0,37 \$ sur une base diluée) pour le dernier trimestre de 2013.

N'eut été l'incidence de la charge de dépréciation comptabilisée à l'égard de l'une des marques de commerce de la Société, le résultat net attribuable aux propriétaires se serait chiffré à 7,2 millions \$, soit 0,37 \$ par action.

## Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

<i>(en milliers de \$)</i>	Trimestre clos le 30 novembre 2014	Trimestre clos le 30 novembre 2013
Bénéfice avant impôt	7 478	9 263
Amortissement – immobilisations corporelles	5	284
Amortissement – immobilisations incorporelles	1 613	1 301
Intérêts sur la dette à long terme	111	66
Gains ou pertes de change	(90)	(1)
Produits d'intérêts	(64)	(104)
Dépréciation (reprise de dépréciation) d'immobilisations corporelles	2 356	(64)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(89)	(311)
Autres produits	-	(76)
<b>BAIIA</b>	<b>11 319</b>	<b>10 360</b>

### Autres produits et charges

Au cours du quatrième trimestre, en raison d'un recul du rendement du réseau de franchises Country Style, la Société a procédé à une évaluation de la valeur des immobilisations incorporelles rattachées à la marque. Cet exercice a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur se chiffant à 2 356 \$ qui a été portée à l'état consolidé des résultats.

### Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

Période <i>(en milliers \$)</i>	Dette à long terme*	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
12 mois se terminant en novembre 2015	4 102 \$	4 148 \$	8 250 \$
12 mois se terminant en novembre 2016	3 268 \$	4 024 \$	7 292 \$
12 mois se terminant en novembre 2017	257 \$	3 347 \$	3 604 \$
12 mois se terminant en novembre 2018	257 \$	2 568 \$	2 825 \$
12 mois se terminant en novembre 2019	194 \$	2 047 \$	2 241 \$
Solde des engagements	517 \$	6 602 \$	7 119 \$
	<b>8 595 \$</b>	<b>22 736 \$</b>	<b>31 332 \$</b>

\* Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés au 30 novembre 2014.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt, des indemnités de résiliation de contrat ne portant pas intérêt ainsi qu'un crédit vendeur relatif à l'acquisition de Madisons.

À la fin de l'exercice, la Société avait tiré 11 750 \$ sur ses facilités de crédit. Les facilités de crédit comportent des clauses restrictives qui consistent à respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. Au 30 novembre 2014, la Société respectait ces conditions. Lorsqu'elles sont utilisées, les facilités de crédit portent intérêt au taux préférentiel annuel de la banque majoré d'au plus 0,5%, selon le ratio dette/BAIIA de la Société.

## **Liquidité et ressources financières**

Au 30 novembre 2014, la trésorerie totalisait moins 5,2 millions \$ après prise en compte du solde de la ligne de crédit, une hausse de 0,7 million \$ depuis la fin de notre exercice 2013.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a finalisé trois acquisitions, investissant 25 millions \$ afin d'acquérir de nouvelles marques. La Société a aussi versé des dividendes totalisant 6,1 millions \$ à ses actionnaires. Ces éléments n'ont pas une incidence importante sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie générés durant l'exercice.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 32,4 millions \$ au cours de l'exercice 2014, une hausse de 22% en comparaison des résultats de l'exercice 2013. Au quatrième trimestre, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 9,6 millions \$, une hausse de 17% par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2013.

À court terme, la direction continuera d'ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qu'elle exploite présentement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres entreprises de services alimentaires. MTY dispose d'une ligne de crédit de 40 millions \$ sur laquelle 28,3 millions \$ étaient disponibles au 30 novembre 2014.

## **Situation financière**

Les débiteurs s'élevaient à 16,0 millions \$ à la fin de l'exercice, en comparaison de 13,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2013, une hausse principalement associée à la croissance des produits de franchisage.

La provision pour créances douteuses s'est accrue de 2,0 millions \$ depuis le 30 novembre 2013. Les nouvelles sommes ajoutées aux provisions pour créances douteuses cette année représentent plus de 3% des produits de franchisage, ce qui constitue un sommet historique. Cette situation découle principalement de l'environnement défavorable et concurrentiel dans lequel évoluent certains de nos franchisés, qui rend le recouvrement des sommes dues plus incertain.

Le placement dans une filiale détenue en vue de la vente consiste dans la participation de la Société dans 7687567 Canada inc., classée comme détenue en vue de la vente au cours de l'exercice 2013. Au cours du troisième trimestre de 2014, la Société a acquis les actions de l'un des actionnaires ne détenant pas le contrôle pour une contrepartie de 0,3 million \$, ce qui a porté sa participation dans la filiale à 91%. Ce placement additionnel visait à faciliter la restructuration des activités de l'usine. La valeur de la participation dans une filiale détenue en vue de la vente comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière de la Société est égale à la valeur comptable nette de l'actif de 7687567 Canada inc. diminuée de son passif. Cette participation constitue l'un des segments commerciaux de la Société.

Les créiteurs ont augmenté, passant de 11,9 millions \$ au 30 novembre 2013 à 13,2 millions \$ au 30 novembre 2014, principalement en raison de la croissance des activités de franchisage et du nombre de projets clés en main en cours à la fin de l'exercice. L'augmentation a été partiellement atténuée par la diminution du montant total des soldes du fonds promotionnel à la fin de l'exercice.

Les provisions, qui comprennent des montants rattachés à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 1,8 million \$ à 3,1 millions \$. Une partie de cette hausse découle d'obligations accrues au titre des cartes-cadeaux à la fin de l'exercice suite à l'acquisition de Madisons et de son passif net à ce titre. Les provisions liées à la fermeture d'établissements ainsi qu'aux litiges ont également augmenté à la lumière de nouveaux renseignements obtenus au cours de l'exercice.

Les produits différés comprennent des droits de distribution qui sont acquis des fournisseurs en fonction des volumes de consommation, ainsi que des droits de franchise initiaux qui sont constatés lorsque la quasi-totalité des services initiaux ont été rendus par la Société. Leur solde au 30 novembre 2014 s'établissait à 3,7 millions \$, ce qui est comparable au solde de la fin de l'exercice 2013. Ces sommes seront constatées aux produits lorsqu'elles seront réalisées.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt. Au cours de l'exercice, la Société y a ajouté deux nouveaux éléments : un crédit vendeur rattaché à l'acquisition de Madisons ainsi qu'une retenue ne portant pas intérêt relative à l'acquisition de Café Dépôt. Au cours de l'exercice, des remboursements s'élevant à 1,4 million \$ ont été effectués à l'égard de cinq des retenues.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés au 30 novembre 2014.

### Capital-actions

Il n'y a eu aucune émission d'actions durant l'exercice clos le 30 novembre 2014. Au 12 février 2015, 19 120 567 actions ordinaires de MTY étaient en circulation.

### Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	Exercice clos le	
	<b>30 novembre 2014</b>	30 novembre 2013
Franchises au début de l'exercice	<b>2 565</b>	2 179
Établissements appartenant à la Société au début de l'exercice	<b>25</b>	20
Ouverts durant la période		
Centre commercial	<b>42</b>	45
Emplacement avec façade sur rue	<b>40</b>	56
Non traditionnel	<b>63</b>	54
Fermés durant la période		
Centre commercial	<b>(42)</b>	(17)
Emplacement avec façade sur rue	<b>(49)</b>	(31)
Non traditionnel	<b>(84)</b>	(54)
Acquis durant la période	<b>167</b>	338
<b>Total à la fin de l'exercice</b>	<b>2 727</b>	2 590
Franchises à la fin de l'exercice	<b>2 691</b>	2 565
Établissements appartenant à la Société à la fin de l'exercice	<b>36</b>	25
<b>Total à la fin de l'exercice</b>	<b>2 727</b>	2 590

Au cours de la période, le réseau de la Société a connu une diminution nette de 30 établissements, alors qu'il s'était enrichi de 53 établissements au cours de la même période il y a un an, abstraction faite des nouveaux établissements issus des acquisitions. La différence tient surtout au plus grand nombre de fermetures survenues en 2014. Parmi les principaux facteurs qui expliquent ce recul, on note la perte d'un contrat portant sur des emplacements non-traditionnels qui a entraîné la fermeture de 36 établissements. La plupart des autres fermetures sont attribuables à la résiliation d'ententes relatives à des établissements sous-performants. Environ 50% des établissements fermés durant le semestre étaient situés en Ontario.

À la fin de la période, la Société exploitait 36 établissements, une augmentation nette de 11 établissements depuis la fin de l'exercice 2013. Au cours de la période, 14 établissements propriétaires ont été acquis, 17 ont été vendus, quatre ont fermé leurs portes et 18 se sont ajoutés.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements au		% du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour l'exercice clos le	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Centre commercial et foire alimentaire	38%	35%	40%	45%
Façade sur rue	40%	42%	50%	45%
Forme non traditionnelle	22%	23%	10%	10%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau est la suivante :

Situation géographique	% du nombre d'établissements au		% du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour l'exercice clos le	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Ontario	41%	44%	31%	34%
Québec	31%	26%	35%	35%
Ouest du Canada	21%	22%	27%	25%
Maritimes	3%	3%	2%	1%
Internationale	4%	5%	5%	5%

### Chiffre d'affaires du réseau

Le chiffre d'affaires du réseau s'est établi à 887,8 millions \$ pour l'exercice 2014, une hausse de 22% par rapport à l'exercice 2013. Environ 70% de cette hausse découlent des acquisitions effectuées, le reste provenant d'une croissance interne. Pour le quatrième trimestre 2014, le chiffre d'affaires du réseau a totalisé 236,1 millions \$, une hausse de 13% comparativement à la même période de l'an dernier. Les acquisitions ont contribué environ 75% de cette hausse.

Le chiffre d'affaires du réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments.



## Chiffre d'affaires d'établissements comparables

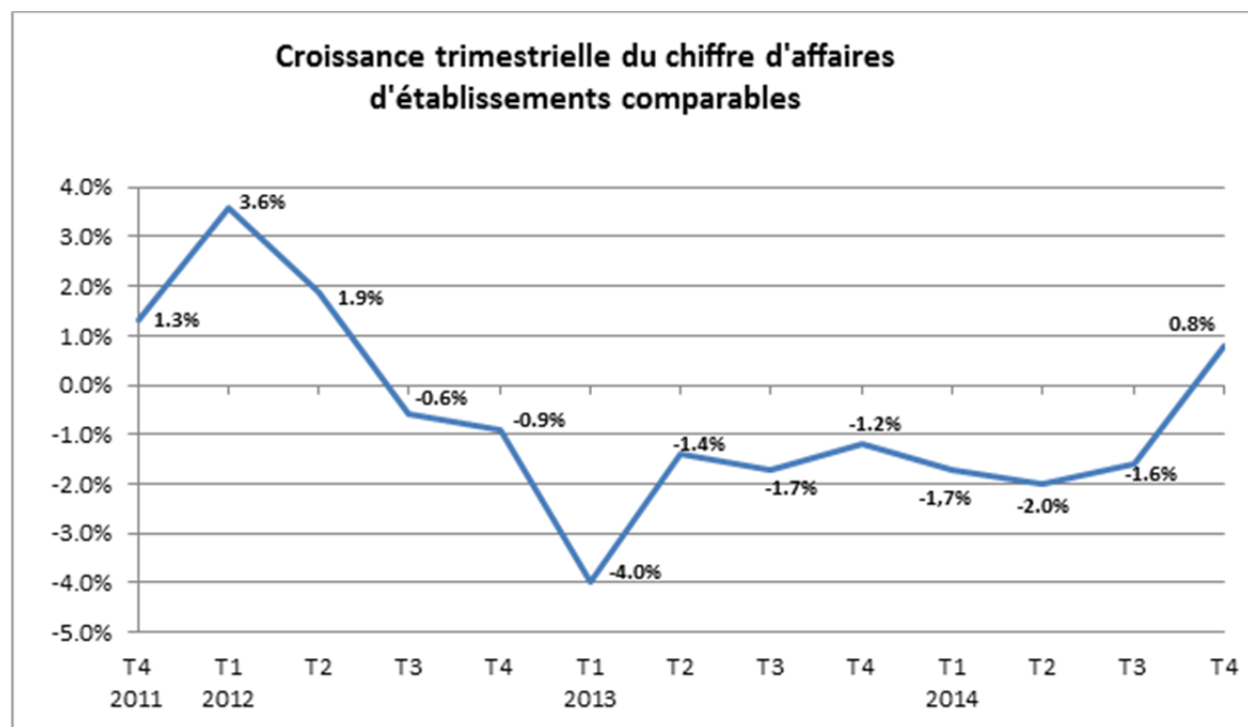
Le chiffre d'affaires d'établissements comparables s'est accru de 0,8% au cours du trimestre clos le 30 novembre 2014 par rapport à la même période de l'an dernier. Pour l'exercice 2014, le chiffre d'affaires d'établissements comparables a diminué de 0,9%.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, 16 de nos bannières ont connu une croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables, comparativement à neuf au troisième trimestre. Tandis que certaines marques constataient une évolution très positive de leur situation au cours du trimestre, d'autres connaissaient une nouvelle détérioration de leur chiffre d'affaires comparatif.

La direction demeure prudente quant aux conclusions à tirer du quatrième trimestre malgré l'amélioration du chiffre d'affaires d'établissement comparables au cours de cette période. La conjoncture demeure très incertaine tandis que la concurrence continue à s'intensifier, tant du point de vue des prix que de celui de l'offre. Le consommateur recherche la valeur lorsqu'il attribue son budget alimentaire, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile pour nos restaurants de maintenir l'addition moyenne par client et l'achalandage.

Plusieurs de nos bannières ont subi les conséquences du temps froid inhabituel qu'ont connu plusieurs régions du Canada au cours des six premiers mois de l'exercice, temps froid que nous croyons responsable d'une réduction du nombre de visites à nos restaurants. Cet effet a été particulièrement ressenti chez les établissements avec façade sur rue, qui ont subi les reculs les plus importants. Les établissements situés dans des centres commerciaux ont surpassé les établissements avec façade sur rue comme les emplacements non traditionnels durant la période.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'évolution du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres.



## **Options sur actions**

Aucune option sur action n'a été émise ou levée durant la période. Au 30 novembre 2014, aucune option sur action n'était en circulation.

## **Saisonnalité**

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité ne constitue pas un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires à l'échelle du réseau varie de façon saisonnière; durant janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne à cause du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à novembre. Cette situation est généralement associée à un plus grand achalandage dans les établissements ayant façade sur rue, à des ventes supérieures des établissements saisonniers qui ne sont ouverts que durant les mois d'été et à des ventes supérieures des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

## **Passif éventuels**

La Société est partie à des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction croit que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

## **Sûreté**

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 45 \$.

## **Risques et incertitudes**

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs tels l'innovation, des coûts accrus des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses rentrées et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée d'apporter des changements à un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer le revenu nécessaire pour rendre ce concept rentable. De la même façon, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire les ventes et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

### Arrangements hors-bilan

MTY n'a aucun arrangement hors-bilan.

### Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

### Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

	<b>Trimestre clos le 30 novembre 2014</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2014</b>	Trimestre clos le 30 novembre 2013	Exercice clos le 30 novembre 2013
	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	<b>188</b>	<b>809</b>	219	812
Jetons de présence des administrateurs	<b>10</b>	<b>40</b>	6	38
<b>Rémunération totale des principaux dirigeants</b>	<b>198</b>	<b>849</b>	225	850

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé de ses actionnaires, aucune partie n'exerce le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages salariaux à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale a été la suivante :

	<b>Trimestre clos le 30 novembre 2014</b>	<b>Exercice clos le 30 novembre 2014</b>	Trimestre clos le 30 novembre 2013	Exercice clos le 30 novembre 2013
	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	<b>119</b>	<b>538</b>	<b>142</b>	<b>402</b>
<b>Rémunération totale des employés liés aux principaux dirigeants</b>	<b>119</b>	<b>538</b>	<b>142</b>	<b>402</b>

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation ne lui donnant pas le contrôle dans l'une des filiales de la Société qui est inactive.

## **Adoption de normes comptables internationales**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2013, la Société a adopté les normes qui suivent, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») :

### **Modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27, *Entités d'investissement***

La Société a adopté les modifications apportées à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27, *Entités d'investissement*, à l'exercice 2014. Il s'agit d'une première application.

Les modifications d'IFRS 10 définissent la notion d'entité d'investissement. Elles prescrivent qu'une entité assujettie qui répond à la définition d'une entité d'investissement ne doit pas consolider ses filiales, mais plutôt procéder à leur évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net dans ses états financiers consolidés et distincts. Pour déterminer si elle est une entité d'investissement, une entité assujettie doit :

- Obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements ;
- Déclarer à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et
- Évaluer et apprécier la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Des modifications corrélatives ont été apportées à IFRS 12 et à IAS 27 pour y insérer les nouvelles exigences d'information à l'égard des entités d'investissement.

Comme la Société n'est pas une entité d'investissement, l'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur l'information à fournir ou les soldes constatés dans les états financiers consolidés de la Société.

### **Modifications d'IAS 32, *Compensation des actifs financiers et passifs financiers***

La Société a procédé à une première application des modifications d'IAS 32, *Compensation des actifs financiers et passifs financiers*, à l'exercice 2014. Les modifications apportées à IAS 32 clarifient les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et passifs financiers. En particulier, elles clarifient les expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et « réaliser l'actif et régler le passif simultanément ».

Comme la Société n'a pas d'actifs financiers et de passifs financiers qui répondent aux conditions d'une compensation, l'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur l'information à fournir ou sur les soldes constatés dans les états financiers consolidés du Groupe.

### **Modifications d'IAS 36, *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers***

La Société a procédé à une première application des modifications d'IAS 36, *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*, à l'exercice 2014. Les modifications apportées à IAS 36 retirent l'exigence de communiquer la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été affectés lorsqu'il n'y a eu aucune perte de valeur ou reprise de réduction de valeur de l'unité génératrice de trésorerie visée. De plus, les modifications prescrivent l'information additionnelle à fournir quant au moment où la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de cession. Les nouvelles informations à fournir comprennent la hiérarchie des justes valeurs, les hypothèses clés et les méthodes d'évaluation clés utilisées en fonction des exigences d'information prescrites par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur l'information fournie dans les états financiers consolidés de la Société.

### **Modifications comptables futures**

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour le trimestre clos le 30 novembre 2014 et n'ont pas été appliquées au moment de dresser les états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et à la comptabilité de couverture générale.

L'IASB a réalisé son projet de remplacer IAS 39 en phases, modifiant la norme chaque fois qu'une phase était complétée. La version d'IFRS 9 publiée en 2014 a préséance sur toutes les versions antérieures; néanmoins, pendant une période définie, des versions antérieures d'IFRS 9 peuvent faire l'objet d'une adoption anticipée, si ce n'est déjà fait, pourvu que la date pertinente de première application soit antérieure au 1<sup>er</sup> février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille. En effet, cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable des produits qui s'applique à tous les contrats avec un client, de même que l'information à fournir à cet égard.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

### **Risque lié à l'environnement économique**

L'entreprise de la Société est tributaire de nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse présentement les provinces où elle fait affaires aura une incidence sur l'industrie de

la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

### Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent, de par leur nature, certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont les suivants :

#### Au 30 novembre 2014

	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	6 589	-	6 589	6 589
Débiteurs	15 987	-	15 987	15 987
Prêts à recevoir	686	-	686	686
	<b>23 262</b>	<b>-</b>	<b>23 262</b>	<b>23 262</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Ligne de crédit	-	11 750	11 750	11 750
Créditeurs et charges à payer	-	13 214	13 214	13 214
Dette à long terme*	-	7 849	7 849	7 849
	<b>-</b>	<b>32 813</b>	<b>32 813</b>	<b>32 813</b>

#### Au 30 novembre 2013 (retraité)

	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	6 136	-	6 136	6 136
Débiteurs	13 452	-	13 452	13 452
Prêts à recevoir	978	-	978	978
	<b>20 566</b>	<b>-</b>	<b>20 566</b>	<b>20 566</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Ligne de crédit	-	12 000	12 000	12 000
Créditeurs et charges à payer	-	11 903	11 903	11 903
Dette à long terme*	-	6 682	6 682	6 682
	<b>-</b>	<b>30 585</b>	<b>30 585</b>	<b>30 585</b>

\* Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou

intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les hypothèses ou méthodes d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers :

- *Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dettes à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

### **Politiques en matière de gestion des risques**

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2014.

#### **Risque de crédit**

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses débiteurs. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite la concentration du risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants qu'elle devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel de la créance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 9 \$ est présentement comptabilisée (2013 - 133 \$) à l'égard de prêts à recevoir.

#### **Risque de change**

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont surtout les achats de café qui exposent la Société au risque de change; celle-ci a donc conclu des contrats en vue de réduire son exposition aux fluctuations des devises reliées aux achats de café. Au 30 novembre 2014, la valeur totale de ces contrats s'élevait à environ 12 \$ (2013 – 0 \$).

De plus, la Société effectue des ventes dont les montants sont libellés en monnaies étrangères. Les établissements étrangers de la Société ont le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition

de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements étrangers.

Sauf en ce qui concerne les transactions en devises mentionnées ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est relativement limité.

Au 30 novembre 2014, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains s'élevant à 1 766 \$CA et comptait des débiteurs d'un montant net de 945 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 836 \$CA (887 \$CA, 437 \$CA et 342 \$CA respectivement au 30 novembre 2013). Toutes autres variables demeurant constantes, une variation de 1% des taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 18 \$CA du résultat net et du résultat global.

### Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa ligne de crédit renouvelable et de sa facilité de gestion du risque de trésorerie. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. Une somme de 11 750 \$ avait été prélevée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2014. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 118 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit. La Société circonscrit ce risque en utilisant des acceptations bancaires à court terme tirées sur la facilité de crédit.

### Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2014 :

<i>(en milliers \$)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Ultérieures
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ligne de crédit	<b>11 750</b>	<b>11 750</b>	<b>11 750</b>	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	<b>13 214</b>	<b>13 214</b>	<b>13 214</b>	-	-	-
Dette à long terme	<b>7 849</b>	<b>8 595</b>	<b>2 232</b>	<b>1 870</b>	<b>3 268</b>	<b>1 225</b>
Intérêts sur la dette à long terme	<b>S/O</b>	<b>201</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>58</b>	<b>68</b>
	<b>32 813</b>	<b>33 760</b>	<b>27 235</b>	<b>1 906</b>	<b>3 326</b>	<b>1 293</b>

### Aperçu

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

À très court terme, le premier objectif de la direction consistera à restaurer un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif en créant plus d'innovation, en misant sur la qualité du service à la clientèle dans chacun de ses établissements et en optimisant la valeur offerte à sa clientèle. La direction s'attachera aussi à finaliser l'intégration des nouvelles bannières acquises.

L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants



s'affrontent pour s'accaparer les dollars d'une consommation discrétionnaire limitée, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre aux consommateurs.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements aux concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

### **Événements ultérieurs**

Le 18 décembre 2014, la Société a finalisé l'acquisition de l'actif nord-américain de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale se chiffrant à 7,9 millions \$.

### **Contrôles et procédures**

#### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières soit saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information soit colligée puis communiquée efficacement à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information.

Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») au 30 novembre 2014 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur sont communiquées pendant la période de préparation de ces documents d'information.

#### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière soit fiable et que les états financiers aient été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Après avoir évalué l'efficacité du processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 novembre 2014, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'il était efficace.

Après avoir procédé à une évaluation, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 30 novembre 2014, aucun changement n'avait été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

#### **Limites des contrôles et procédures**

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, les contrôles et procédures de communication de l'information ou le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une

assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs des systèmes de contrôles soient atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes au plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, ont été prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux personnes ou plusieurs, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

### **Limites de l'étendue de la conception**

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne à l'égard de l'information financière relatifs aux activités des établissements de Madisons (acquis le 18 juillet 2014), de Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika (acquis le 31 octobre 2014) et des cafés bistros Van Houtte (acquis le 7 novembre 2014). Exclusion faite du goodwill créé lors des acquisitions, ces établissements représentent respectivement 5%, 5% et 0% de l'actif de la Société (1%, 2% et 0% de l'actif courant; 6%, 5% et 1% de l'actif non courant); ils représentent aussi 24%, 1% et 1% du passif courant (9%, 10% et 0% du passif à long terme); 1%, 1% et 0% des produits de la Société ainsi que 1%, 1% et 0% du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2014.

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2014, ces entités ad hoc représentent 1% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 3% de ses produits et 0% de son résultat net.

*“Stanley Ma”*

---

Stanley Ma  
Chef de la direction

*“Éric Lefebvre”*

---

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA  
Chef de la direction financière